CHAPITRE 2

LES CONCEPTS RELATIFS A LA DEPENSE

La dépense comprend deux composantes fondamentales : la consommation et l'investissement. La 1ère, qui est la composante principale, représente une utilisation directe du revenu, la 2ème une utilisation indirecte. En effet, les deux emplois possibles du revenu sont la consommation et l'épargne, et c'est celle-ci permet d'effectuer un investissement.

SECTION 1

LA CONSOMMATION

C'est l'acte de satisfaction des besoins, et le but ultime de l'activité économique. Il faut cependant distinguer deux consommations très différentes : d'une part celle des ménages, qui est la plus importante, d'autre part celle des administrations publiques, qui représente, nous le verrons, l'ensemble des services collectifs publics utilisés par la Nation.

La consommation des ménages et celle des administrations publiques peuvent être appelées respectivement consommation privée, et consommation publique. Au sens strict du terme, le concept de consommation privée est plus large que celui de consommation des ménages, car il englobe celle-ci + celle des administrations privées, mais comme cette dernière est infime et est souvent négligée, les 2 concepts tendent à se confondre.

$ 1 - LA CONSOMMATION DES MENAGES (OU CONSOMMATION PRIVEE)

A - Le ménage

C'est un groupe de personnes, liées en général par le mariage et le sang, qui habitent un même logement, et mettent leurs ressources en commun en vue de la consommation. Le ménage est à la consommation ce que l'entreprise est à la production. C'est l'agent essentiel de la consommation, et accessoirement, on le sait, un agent de production (de services de logement et domestique)

De même que les entreprises sont réparties en branches, ou en secteurs, les ménages le sont en catégories socio-économiques, fondées sur la profession du chef de ménage (exploitants agricoles, ouvriers, cadres, commerçants...), et caractérisées chacune par un certain niveau de consommation. On distingue en outre les ménages en milieu urbain et rural.

B - Caractéristiques générales de la consommation des ménages

1°) C'est une consommation «finale» qui ne doit pas être confondue avec la consommation intermédiaire constituée par les achats de Bi des entreprises. Elle est finale, car elle satisfait des besoins (humains), et en conséquence n'alimente pas le processus de production. C'est la véritable consommation, et le mot «consommation» employé seul sous-entendu de qualificatif «final».

2°) C'est une *acquisition* de biens effectuée le plus souvent par *achats* et accessoirement par auto-consommation. On distingue, on le sait, deux auto-consommations principales : celle des ménages d'agriculteurs qui consomment une partie de leur production, celle des ménages propriétaires de leur habitation, qui consomment le service de logement qu'ils produisent.
La consommation étant définie par l'acquisition, les biens matériels stockés par les ménages sont réputés consommés.

3°) C'est une acquisition de biens provenant de la *production marchande*, sauf deux exception minimes, constituées par : 1) la consommation des services domestiques, qui est une auto-consommation non marchande, dont le montant est relativement très faible (moins de 0,5% de la consommation totale dans les pays développés). 2) les paiements partiels (voir $2 suivant).

4°) La consommation inclut les achats de biens durables (automobiles, ameublement, appareils électro-ménagers) mais exclut les achats de biens destinés à la construction de logements, sauf ceux qui assurent leur entretien.

C – Importance et Structure de cette consommation.
La part du revenu national, et plus exactement du P.I.B., consacrée à la consommation privée, se situait en 1993, entre 52% et 68% dans les P. dév., et le plus souvent entre 60 et 75% dans les P.S.D. à revenu intermédiaire, dont la Maroc fait partie. La différence n'est donc pas très grande. Ainsi, le % de la France est de 61%, celui du Maroc de 65% (en 1993)

En revanche, il existe une différence importante entre les niveaux moyens de consommation par habitant, exprimés par exemple en dollars, et en conséquence entre les structures de consommation. La différence essentielle concerne le % de la consommation alimentaire, car celle-ci est en relation inverse avec le niveau de vie. Cette relation est connue sous le nom de loi d'ENGEL.

Structure de la consommation en 1906

Médicaments	1%
Transports	2%
Chauffage éclairage	5%
Tabac	1%
Nourriture	62%
Logement	19%
Vêtements	8%
Divers	2%

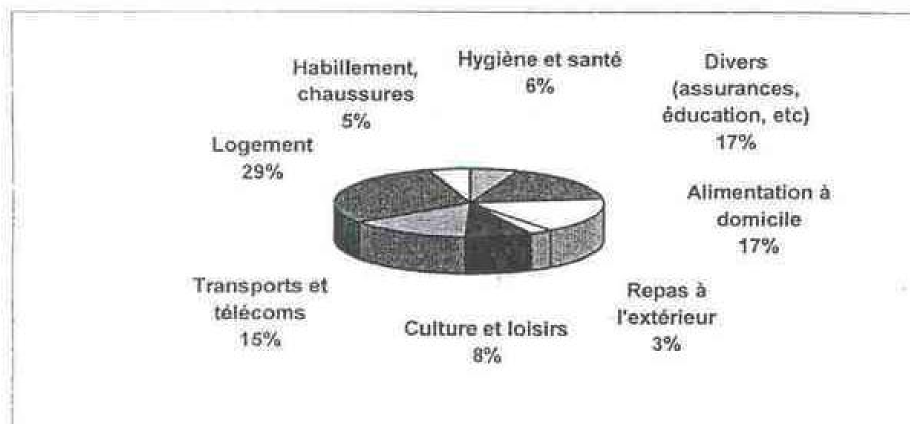
Structure de la consommation en 1995

Hygiène et santé	6%
Divers (assurances, éducation, etc)	17%
Alimentation à domicile	17%
Repas à l'extérieur	3%
Culture et loisirs	8%
Transports et télécoms	15%
Logement	30%
Habillement, chaussures	5%

L'équipement automobile des ménages en France

En %	1960	1980	2001
Ménages motorisés	70,8	76,8	80,2
soit			
Mono motorisé	54,3	50,5	50,0
Bimotorisés	14,8	23,0	25,6
Trimotorisés et plus	1,7	3,3	4,6

Source : T.E.F. 2003-2004, INSEF



	1984/85	1998/1999
Alimentation	48,6	43,1
Habillement	7,3	5,5
Habitation et energie	20,7	21,4
Equipements ménagers	5,2	3,9
Hygiène et soins médicaux	4,6	6,9
Autres dépenses	13,6	19,2

Evolution des coefficients budgétaires selon les grands groups de biens et services au Maroc

Ainsi, la part de la consommation alimentaire dans la consommation des ménages était, au cours de la décennie 1980-90, de 57% au Mail, 50% au Sénégal, 45% au Maroc, au lieu de seulement 16% en France, et 13% aux Etats-Unis (% Banque Mondiale et Enquête Maroc 19990-1991).

Cette disparité dans l'espace implique logiquement des disparités dans le temps, au fur et à mesure que le niveau de vie augmente. En effet, le % marocain de consommation alimentaire était de 71% en, 1959, de 54% en 1970, de 45%, environ aujourd'hui. Il s'agit d'une tendance à long terme qui n'exclut pas certaines augmentations annuelles et notamment un relèvement des niveaux où la tendance à la baisse se manifeste. Ainsi, le % de la consommation alimentaire a augmenté récemment de 1 à 2 points en France, du fait de la vente de biens alimentaires plus élaborés, qui incluent un service de préparation fourni auparavant au sein des ménages.

$ 2 - LA CONSOMMATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (OU CONSOMMATION PUBLIQUE)

Elle correspond, sous réserve d'un léger ajustement que l'on peut éventuellement négliger, au montant de la production non marchande publique, et on peut donc écrire, en simplifiant :

Consommation publique = production non marchande (pub.) offerte

Cette égalité s'explique de la façon suivante : en principe, la production non marchande publique (ou production des services collectifs) bénéficie à la fois aux ménages et aux entreprises, et il faut pouvoir distinguer la part consommée par les ménages, et celle qui fait l'objet d'une utilisation intermédiaire (gratuite) par les entreprises. Or, cette distinction est irréalisable, et elle soulèverait, si elle l'était, des difficultés importantes relatives à la comptabilisation de services intermédiaires gratuits. En conséquence, on a contourné le problème en considérant que les administrations publiques auto - consomment leur production, ce qui est une fiction comptable (cette expression signifie que l'on imagine, pour des raisons de commodité, un phénomène différent de la réalité).

Précisions complémentaires :

1°) La différence effective entre la consommation publique et la production non marchande publique.

Elle est très faible, et en conséquence est négligée dans les schémas théoriques généraux, mais elle doit être connue. La consommation publique est inférieure à la production non marchande publique, car une faible partie de cette production est fournie aux ménages en leur demandant une contribution financière inférieure à 50% du coût du service, appelée paiements partiels. Or, ceux-ci sont intégrés à la consommation des ménages, et donc la Con. Publique correspond à : Production non marchande – paiements partiels.

Les paiements partiels sont illustrés notamment par ceux relatifs aux soins médicaux dans les hôpitaux, par les droits de scolarité payés éventuellement par les étudiants, par les droits d'entrée dans les musées. En revanche, ils n'incluent pas les sommes versées pour des services qui représentent l'exercice du pouvoir étatique.

En conséquence, les redevances payées pour les papiers d'identité, les permis de conduire et de chasse, ainsi que les frais de justice, ne sont pas de paiements partiels, mais sont assimilables à des impôts. Il en est de même lorsqu'il existe des droits universitaires d'examen, alors que les droits de scolarité sont des paiements partiels.

On précisera que les somme versées pour des services relevant de l'exercice de la puissance publique, réduisant le revenu disponible des ménages (voir plus loin) alors que les paiements partiels accroissent leur consommation.

2°) L'importance de la consommation publique

La consommation publique est, dans tous les pays, très inférieure à la consommation privée, avec des différences importantes d'un pays à l'autre, car le rapport Con pub. / Con privée se situe dans une fourchette comprise entre 0,1 et plus de 0,4.

Dans l'ensemble, le rapport est en relation positive avec le niveau de développement. Ainsi, le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, ont un rapport d'environ 0,25, au lieu de 0,13 en Mauritanie, au Ghana et en Ethiopie, et plus de 0,3 en France, en Allemagne et en Angleterre. Mais le rapport est, en même temps, en relation inverse avec le caractère capitaliste de l'économie. En effet, le système capitaliste tend à confier au secteur marchand certaines fonctions traditionnelles de la production non marchande, telles que les services d'enseignement, de santé, culturels, routiers (et même pénitencier). Ainsi, les USA ont un rapport de 0,25, ce qui est relativement faible pour un pays développé. Les USA et le Maroc ont donc le même rapport, mais ses déterminants ne sont pas les mêmes dans les deux pays.

SECTION 2

L'INVESTISSEMENT

Au sens strict et courant du terme, c'est une constitution d'équipement, c.à.d. de capital fixe. Au sens large, il inclut la variation des stocks, et en plus au niveau des agents, les achats de terrains. Ceux-ci ne peuvent concerner que le niveau des agents. Il ne peut y avoir d'achats au niveau national car ceux réalisés par une catégorie d'agents sont compensés par les ventes effectuées par une autre catégorie. D'une façon générale, les entreprises sont acheteurs (ainsi que, souvent, les administrations), et les ménages vendeurs. La compensation se réalise même si le terrain est vendu à un étranger, car il n'est pas vendu à une autre nation et reste dans la patrimoine national. On considère alors, fictivement, qu'il est vendu à un ménage résident, et financé par l'étranger.

Lorsque l'on considère l'investissement au sens strict, donc la formation du capital fixe, on cherche à y distinguer deux parts :

- Celle, appelée investissement d'amortissement, qui maintient la valeur du capital fixe existant.
- Celle, appelée investissement net, qui accroît cette valeur.

L'ensemble des 2 parts est l'investissement brut, et on peut écrire :

I.B. – I.A. = I.N.[4]

L'objet de l'investissement d'amortissement est de compenser, non seulement l'usure, mais l'obsolescence, c.à.d. le fait que l'équipement réalisé se démode en conséquence du progrès technique.

Mais il est difficile d'évaluer correctement l'investissement d'amortissement, et donc l'investissement net, sinon avec une forte marge d'approximation. En conséquence, on se réfère surtout à l'investissement brut, et la plupart des P.S.D., notamment le Maroc, évitent d'évoquer l'investissement net.

L'importance de l'investissement est donc mesurée par le rapport I.B / P.I.B, appelé taux d'investissement. Celui-ci diffère beaucoup d'un pays à l'autre, qu'il soit sous-développé ou développé. Ainsi, on a, en 1993, pour les PSD, les taux suivants : Brésil (19%) Maroc (23%) Tunisie (29%) Corée (34%). Et, pour les pays dév. : USA (16%) France (18%) Allemagne (22%) Japon (30%) (Source : rap/ sur le dev. B. Mondiale 1995. Ces taux incluent la variation des stocks)

Cependant, dans l'ensemble, les taux des PSD à revenu intermédiaire sont supérieurs à ceux des pays dév. (23% en moyenne, au lieu de 19). Et on retiendra que les taux d'investissement se situent généralement entre 15 et 30%.

Ces taux concernent un ensemble composite où l'on peut distinguer divers types d'investissement, lesquels engendrent, selon leur nature et selon leur degré de rationalité, une croissance plus ou moins forte de l'économie nationale.

$ 1 - LES DIVERS TYPES D'INVESTISSEMENTS

On peut répartir les investissements selon les agents qui les réalisent, ce qui conduit à distinguer les investissements des entreprises, des administrations publiques et des ménages.

A - Les investissements des entreprises.

Ils incluent les investissements des entreprises industrielles, agricoles et tertiaires, et comprennent des bâtiments nécessaires à la production, les machines, les outils, et en ce qui concerne l'agriculture, le défrichement des terres, les travaux d'irrigation, les plantations et l'accroissement du détail. Les entreprises considérées peuvent être aussi bien publiques que privées.

Ces investissements n'exercent pas tous la même action, et on peut opposer, d'une part les investissements d'infrastructure à ceux hors infrastructure, d'une part les investissements de capacité à ceux de productivité.

1°) Les investissements d'infrastructure.

Ce sont les investissements fondamentaux, généralement de grande dimension, indispensables au développement de l'économie. Ils concernent essentiellement la production d'eau et l'électricité, les télécommunications, les chemins de fer ainsi que les transports aériens, et constituent une infrastructure que l'on peut appeler marchande, car les productions qu'elle assure directement sont vendues, mais ce sont les productions engendrées indirectement qui importent. Cette infrastructure marchande est complétée par celle non marchande réalisée par les administrations publiques.

L'infrastructure marchande est réalisée généralement par des entreprises publiques, car leur liens étroits avec l'Etat leur permet d'assumer plus facilement les investissements importants que les activités indiquées exigent, et de supporter une gestion provisoirement à perte.

2°) Les investissements de capacité et de productivité.

Les premiers sont ceux qui créent ou agrandissent des entreprises, donc qui augmentent la capacité nationale de production et en même temps tendent à accroître, pour une technique de production donnée, l'emploi de la population active. Ces investissements sont appelés également investissements processifs, ou *extensifs*.

Les seconds sont ceux qui modernisent les entreprises existantes, par une substitution de K à T, ce qui implique, au moins dans l'immédiat, une réduction de l'emploi. Cependant, si l'effet de *compensation* précédemment évoqué est suffisant appelés également investissement *récessifs*.

On soulignera que l'ensemble des investissements des entreprises sont souvent désignés par l'expression «investissement productifs», ce qui est une appellation courante mais abusive, car les investissements des administrations publiques et des ménages sont également productifs, c'est-à-dire assurent une production.

L'investissement des entreprises est enregistré en comptabilité nationale sous la rubrique «formation brute de capital fixe» (F.B.C.F) des entreprises. Elle représente en moyenne de 50 à 60% de la F.B.C.F. total dans les P.S.D. à revenu intermédiaire, et de 60 à 70% dans les P.dév. C'est dons, en général, l'investissement le plus important.

B - Les Investissements des administrations publiques (ou investissements publics)

Les investissements publics, au sens strict du terme, sont ceux réalisés par les administrations publiques (Etat+collectivités locales). Ces investissements comprennent la construction des immeubles et l'acquisition des équipements utilisés par l'Administration centrale et locale, les écoles et les universités publiques, les hôpitaux et les équipements sportifs, ainsi que la construction des routes, des barrages, des canaux d'irrigation, les opérations d'amélioration des terres, et tous les travaux d'urbanisme. L'ensemble constitue, avec l'infrastructure marchande, l'infrastructure générale de l'économie.

On évitera de confondre l'investissement public, d'une part avec la dépense publique d'investissement, d'autre part avec l'investissement du secteur public.

- La dépense publique d'investissement est la somme des investissements publics et des transferts de capital (subventions d'équipement) versés aux entreprises publiques, et aux entreprises privées, notamment agricoles, ainsi qu'aux ménages. Or, les subventions d'équipements ne sont pas pour les administrations publiques un investissement, mais un apport monétaire fourni aux entreprises pour qu'elle investissement.

Les subventions d'équipements peuvent être aussi importante que les investissements publics. Elles s'élevaient au Maroc, en 1995, à plus de 40% de la dépense publique d'investissement, et concernaient principalement : l'office nationale d'électricité (O.N.E), l'office nationale des chemins de fer (O.N.C.F), la radiodiffusion et télévision marocaine, et les entreprises privées agricoles, par l'intermédiaire du fonds de développement agricole (F.D.A.)

La dépense publique d'investissement est une grandeur intéressante, car elle représente le montant de l'investissement national réalisé ou financé par les administrations publiques, donc l'investissement sur fonds publics. Cet investissement représentait au Maroc, en 1995, plus de 30% de l'investissement national, au lieu de 17% seulement en France, 15% en Allemagne et 9% au U.S.A (source : Doc. Frse. Prob. Eco. 17.05.95). On constate que la dépense publique d'investissement est en relation inverse avec le niveau de développement, mais également avec le degré de libéralisme économique.

- L'investissement du secteur public (appelé parfois « inv. public », ce qui entraîne des confusions) est la somme des investissements publics et des investissements des entreprises publiques. Or, cette somme est supérieure à la dépense publique d'investissements, car les investissements des entreprises publiques sont financés, en plus des subventions d'équipement, par des emprunts intérieurs ou extérieurs. C'est donc la grandeur la plus importante (sauf dans le cas exceptionnel ou les sub. Aux entreprises privées excédent les emprunts des entreprises publiques).

L'investissement du secteur public peut représenter, dans les P.S.D. un % considérable de l'investissement national. Ainsi, au Maroc, au cours du plan 1973-77, ce % était évalué à 80 %. De tels pourcentages, qui sont admissibles au début du développement, tendent ensuite à freiner la croissance. En conséquence, le plan de développement marocain 1988 /92 a limité la participation du secteur public à 48% de l'investissement total.

Observations. L'importance de la dépense public d'investissement, ou de l'investissement du secteur public, est parfois exprimée par rapport au P.IB, et non plus faibles. On se souviendra que l'investissement représente généralement de 15 à 30 % du P.I.B.

C- Les investissements des ménages.
Ils sont constitués par les constructions de logements, que ceux-ci soient destinés à l'usage personnel, ou à la location *. Ces constructions sont souvent réalisées dans les zones urbaines par des entreprises immobilières qui construisent des appartements, puis les vendent aux ménages, mais économiquement, l'investisseur demeure le ménage et les constructions doivent être considérées comme un stock, tant qu 'elles n'ont pas été vendues.

En fait, les ménages ne sont pas les seuls à investir dans le logement. Ainsi, les entreprises et les administrations publiques construisent des logements à l'usage de leurs salariés. En outre, les entreprises immobilières construisent parfois pour produire et vendre des services de logement, c'est-à-dire pour louer. Cependant, l'essentiel de l'investissement dans le logement est généralement effectué par les ménages.

Les investissements que les P.S.d. effectuent dans le logement sont difficiles à évaluer. La Banque Mondiale estime que le logement représente environ 20% de l'investissement total, soit un % inférieur à celui de pays développés (environ 25%), mais du même ordre de grandeur.

$ 2- INVESTISSEMNT ET CROISSANCE DE LA PRODUCTION.
L'investissement assure le développement de la production, et on peut, en se situant au niveau national, préciser la relation entre le taux d'investissement (I/PIB) et le taux de croissance du P.I.B. Cette relation s'effectue par l'intermédiaire du rapport $\Delta K/\Delta P$, appelé coefficient marginal de capital. En effet, on peut écrire :

$$\frac{I}{P} = \frac{I}{\Delta P} \times \frac{\Delta P}{P}$$

Où I/P est le taux d'investissement, I/dP le coefficient de capital (dans le cas où I est net), et $\Delta P/P$ le taux de croissance du PIB[2]. Chacun de ces rapports est une moyenne annuelle de quelques années, et l'équation concerne la période considérée. On soulignera que cette équation suppose que l'investissement soit net, et donc que l'on évalue l'amortissement. Celui-ci peut être estimé approximativement à 50% de l'investissement brut dans les pays développés.

Donc, pour une période donnée, un même taux d'investissement net peut engendrer un taux de croissance plus ou moins élevé selon l'importance du coefficient marginal de capital. Par exemple, un taux d'investissement de 18% assura un taux de croissance de 6% pour un coefficient marginal de 18/6=3, et seulement de 3% pour un coefficient de 18/3=6.

Les coefficients marginaux se situent le plus souvent entre 3 et 9. Ainsi, on a, pour l'ensemble de la période 1960-84, un coefficient marginal moyen d'environ 3 pour la Corée, la Thaïlande et la Malaisie, où la croissance a été forte, et d'environ 7 pour l'Argentine et le Chili, où la croissance a été faible [3].

Or, la différence des coefficients peut s'expliquer en se référent à la nature des investissements et également à leur opportunité.

A - L'incidence de la nature des investissements :
Il faut distinguer les investissements d'infrastructure et les investissements ordinaires.

- Les investissements d'infrastructure n'exercent pas, ou exercent peu, d'action directe sur le P.I.B. En effet, il s'agit soit d'investissement publics qui assurent une production non marchande, soit d'investissements d'entreprises publiques (chemins de fer, électricité) qui assurent une production marchande, et dans les deux cas la production annuelle réalisée est très faible par rapport à la défense d'investissement. En revanche, ces investissements exercent une forte action indirecte sur le PIB en favorisant le développement des autres productions. Mais, cela exige du temps, notamment dans le cas des investissements scolaires ou universitaires, dont les effets ne se manifestent qu'après 10 où 15ans.

En attendant, le coefficient marginal du capital demeure élevé. Il en résulte que ce coefficient est en relation avec la part de l'investissement d'infrastructure dans l'investissement national, mais un coefficient élevé est en principe annonciateur d'un coefficient futur plus faible, et donc d'un développement plus important.

- Les investissements ordinaires agissent sur le coefficient global par leurs coefficients sectoriels. Ceux-ci expriment la rapport $\Delta K / \Delta P$ (ajoutée) relatif à chaque secteur, et plus précisément à chaque branche. Des calculs effectués en Tunisie, pour la période 1981-86, donnent les coefficients suivants :
Tourisme : 28,9 ; Mines : 23,5 ; ind. chimique : 9 ; ind. alimentaire : 6,8 ; ind. textile : 4,5 [4]

Les coefficients calculés dans d'autres pays sont différents, mais l'ordre de classement des industries est approximativement le même. Ainsi, un pays investissant surtout dans les industries à fort coefficient (tourisme ou mines), aura nécessairement un coefficient global supérieur à celui qui investit principalement dans les industries à faible coefficient (textile).

On soulignera que les coefficients sectoriels permettent d'explique les coefficients globaux obtenus, mais n'indiquent pas l'aptitude des divers investissements à engendrer la croissance. En effet, ils expriment la relation entre ΔI et ΔP de chaque secteur, et non celle entre ΔI de chaque secteur et la production additionnelle nationale. Par conséquent, les coefficients sectoriels ne peuvent pas constituer des critères de sélection des investissements.

Autrement dit, les investissements à faible coefficient ne sont pas nécessairement ceux que l'Etat doit favorise.

B - L'incidence de l'opportunité des investissements :

L'objet des investissements est de satisfaire au coût le plus bas, une demande existante ou anticipé, ou des besoins collectifs dans le cas des investissements publics. Or, les entreprises peuvent se tromper sur l'importance de la demande, adopter une technique de production qui n'est pas la moins chère. De même, l'Etat peut réaliser des investissements qui ne sont pas les plus opportuns. Il en résulte un gaspillage du capital investi qui accroît le coefficient marginal global de capital.

Ainsi, la Banque Mondiale estime que l'insuffisance opportunité des investissements réalisés au cours des années 70 par les entreprises publiques marocaines et par l'Etat, est principalement responsable de la hausse considérable du coefficient marginal national, qui est passé de 2,5 en 1966-72 à 6,7 en 1979-82 (Rapport sur le développement dans le monde 1985). Elle signale également la hausse encore plus forte du coefficient argentin qui, pour la même période, est passé de 4,4 à 11. Dans ce cas la hausse est imputable aux entreprises privées, dont les calculs d'investissement ont été gênés par l'inflation.

Le coefficient global d'une nation peut ainsi atteindre une valeur très supérieure à celle impliquée normalement par la nature des productions.
Donc, la valeur du coefficient de capital n'est pas en soi significative puisqu'un coefficient élevé peut être aussi bien le signe d'un gaspillage que d'un développement ultérieur plus important. Mais un coefficient élevé incite à en rechercher les causes.

Coefficients marginaux de capital au Maghreb.

	1970 – 75	1980 - 85
Maroc	3	6,9
Tunisie	2,6	7,6
Algérie	6,2	7,4

(Source : Po. Eco. dans les pays du Maghreb)